

GUIDE PRATIQUE : GESTION DU CAMPAGNOL TERRESTRE

Massification de la lutte contre le rat taupier hors usage de
produits phytosanitaire (MARATHON)



Guide rédigé par



FRAB AURA
Le réseau de
l'agriculture
biologique
en Auvergne
-Rhône-Alpes



BIO 63
Le réseau de
l'agriculture
biologique du
Puy-de-Dôme



HAUTE-LOIRE BIO
Le réseau de
l'agriculture
biologique

Avec la contribution de



ALLIER BIO
Le réseau de
l'agriculture
biologique



ADABIO
Le réseau de
l'agriculture
biologique de l'Ain,
l'Isère, la Savoie et
la Haute-Savoie



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**
SARL

Avec le soutien financier de l'Office
Français de la Biodiversité



Sommaire



Introduction

3

- Lutte contre le campagnol terrestre - Les grands principes 4
- Lutte mécanique - le piégeage 6
- Externalisation du piégeage 10
- Grillage, panier et clôture - blocage physique à la ressource alimentaire d'intérêt 13
- Prédateurs et biodiversité 15

OBJECTIFS DU GUIDE PRATIQUE : GESTION DU CAMPAGNOL TERRESTRE

Aider les producteurs en petites productions végétales ou en élevage à mieux comprendre la problématique campagnol terrestre et à mettre en oeuvre des stratégies non chimiques et adaptées pour protéger leur production.



INTRODUCTION

Régulièrement la cause de pertes fourragères importantes dans les élevages de montagne, les campagnols terrestres (appelés rats taupiers selon les secteurs) prolifèrent également dans les exploitations maraichères ou arboricoles, où ils côtoient d'autres « ron(va)geurs » des cultures tels que le campagnol des champs, ou le mulot sylvestre. En agriculture biologique, la lutte chimique est interdite du fait de sa nocivité pour les écosystèmes : **la maîtrise de la lutte directe mécanique est donc indispensable** afin de gérer leur prolifération. **Elle doit systématiquement être associée à une bonne connaissance de la biologie des espèces en présence et à la mise en place de moyens de lutte indirects préventifs pour en maximiser l'efficacité.**

Au-delà d'un certain seuil d'infestation de la parcelle, aucune technique n'a prouvé son efficacité. **La lutte doit ainsi être pratiquée de manière préventive, mais doit également être collective et raisonnée.** Il est alors possible de contenir la population de campagnols terrestres de manière à ce qu'ils ne nuisent pas à la production agricole, l'éradication restant une utopie.

Ce guide présente les grands principes de la gestion des campagnols terrestres ainsi que différentes techniques (lutte directe et indirecte) mobilisables aujourd'hui en agriculture biologique. Celles-ci sont illustrées par des retours d'expériences d'agriculteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui témoignent de leurs ressentis, des résultats obtenus en lien avec le temps de travail et les coûts engagés. De nouvelles pistes sont en cours d'expérimentation, comme la SERADICALE, un prototype développé en Haute-Loire, qui permet de détruire les galeries du campagnol terrestre tout en préservant l'intégrité de la prairie.

EN COMPLÉMENT

2 retours d'expérience de producteurs à découvrir

- en [production végétale](#)
- en [production animale](#)





© Alain Robert

LUTTE CONTRE LE CAMPAGNOL TERRESTRE - Les GRANDS PRINCIPES

OBJECTIF - CONNAÎTRE LES DIFFÉRENTES ESPÈCES ET LEUR MODE DE VIE

Bien connaître les différentes espèces et leur mode de vie

Pour être efficace dans la lutte, il est nécessaire de bien identifier "à qui l'on a affaire" ! Les confusions sont fréquentes entre indices de taupes et de campagnols, ou entre dégâts de campagnols et de mulots par exemple.

En fonction des espèces en présence, la stratégie mise en place va alors différer.

La taupe : une travailleuse acharnée

Même si elle n'occasionne pas directement de pertes pour la production agricole (sauf en cas de présence importante et de multiplication des taupinières), **elle constitue le facteur n°1 d'infestation rapide d'une parcelle par des campagnols terrestres**. En effet, ceux-ci la colonisent facilement par le réseau de galeries existant. En outre, celui-ci reste en place d'une année sur l'autre si le sol n'est pas travaillé. La gestion de la taupe (piégeage et surveillance) est donc **un levier majeur de lutte directe contre les pullulations de campagnols terrestres**. Son fonctionnement quotidien est très rythmé, avec des heures d'activité par cycle de 6h : pour la piéger, on privilégiera donc les mêmes tranches horaires chaque jour.

Elle **se reproduit une seule fois par an entre décembre et mars** (4 semaines de gestation, 6 semaines d'allaitement), d'où l'importance d'intervenir avant les mises-bas du printemps. La taupe ne pullule pas mais comme elle travaille vite et beaucoup, les dégâts peuvent donc augmenter rapidement, notamment sur prairies et lors des semis.



Taupe -
© Alain Robert

Le campagnol terrestre ou "rat taupier" : un coureur opportuniste !

Il ne vit que sous terre et est **herbivore**, il consomme l'équivalent de son poids en végétaux. C'est **un animal qui ne boit pas** car il trouve ses besoins en eau dans sa nourriture : aussi, les appâts secs associés à un produit raticide, tels que ceux utilisés en lutte chimique, sont très peu appétents pour eux ! Il privilégie les racines charnues pivotantes comme celles du pissenlit, des trèfles, des luzernes, de la chicorée... Depuis ses galeries souterraines, il s'attaque au collet des cultures maraîchères telles que les betteraves, carottes, oignons... À l'automne, il est très actif car c'est le moment où il constitue des « greniers » qui lui serviront de réserves de nourriture pour l'hiver. Ainsi, il peut apparaître inactif pendant l'hiver (pas de nouvelles galeries), alors qu'il vit tout simplement sur ses réserves.

Sa capacité d'infestation est très importante.

Dans de bonnes conditions, il peut se reproduire tous les mois, parfois même l'hiver s'il est doux. La femelle est de nouveau en chaleur dès la mise bas (gestation de 22 jours, moins de 3 semaines d'allaitement et maturité sexuelle atteinte à 2 mois). **D'un couple en février, on obtient 120 individus en fin d'année en l'absence de prédation et de maladie**. La surveillance pour son piégeage doit donc être permanente, afin d'intervenir au moindre regain d'activité.



Campagnol terrestre

Le campagnol des champs, souvent confondu avec le campagnol terrestre

Herbivore comme le campagnol terrestre, il s'en distingue par sa taille plus petite et ses oreilles sorties de la fourrure, du fait de son mode de vie aérien (elles ne sont pas visibles chez le campagnol terrestre). Il consomme feuilles et graines, et peut être responsable d'importants dégâts sur les cultures maraîchères... Il est moins problématique en élevage et grandes cultures car il récolte son alimentation à l'extérieur et ne rejette pas de terre à la surface. On reconnaît son passage aux trous ouverts visibles dans les champs et aux chemins tracés dans l'herbe (pas de tumuli).



Campagnol des champs - source web



Sortie de galerie de campagnol des champs avec passages visibles

Le campagnol provençal

On peut le considérer comme un campagnol terrestre "nain", il est présent sur le pourtour méditerranéen.

Pour en savoir plus : www.fredonoccitanie.com/surveillance/toutes-cultures/campagnol-provençal/

Reconnaitre les indices de présence : distinguer taupinières et tumuli

La taupe creuse ses galeries avec ses pattes et **éjecte la terre sous forme de "boudins"**. La taupinière présente une forme pyramidale avec une texture grossière dans laquelle on peut retrouver cette forme de "boudins". Contrairement au tumulus du campagnol terrestre, **on ne trouve pas de débris végétaux mêlés à la terre**. On retrouve la galerie de circulation de la taupe à la verticale sous la taupinière.



Taupinière : "boudins" de terre visibles, absence de débris végétaux

Le **tumulus du campagnol terrestre** forme un dôme aplati. Ce rongeur travaille avec ses dents. De ce fait, la terre présente une texture fine dans laquelle **on retrouve des débris végétaux mêlés à la terre**.



Tumulus de campagnol terrestre : terre fine avec présence de fragments de racines dans le dôme

Marie Redon - Bio 63
Myriam Desanlis - FRAB AURA
12 décembre 2024

Avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité



LUTTE mécanique - Le piégeage

OBJECTIF - GUIDER L'INSTALLATION DE PIÈGES POUR DIMINUER LA POPULATION DE TAUPES ET CAMPAGNOLS DE FAÇON OPTIMALE

Raisonnement du piégeage

La maîtrise de la taupe est un préalable dans la lutte contre les campagnols. Pour ces derniers, le piégeage se raisonne en fonction du système de production.

- Sur petites surfaces en productions végétales (maraîchage, arboriculture, petits fruits, ...), on visera "zéro campagnol" en raison de la surface réduite à gérer et des dégâts occasionnés, pouvant mener facilement à une perte totale de production.
- Sur les grandes surfaces herbagères des zones d'élevage, l'approche sera différente. Il s'agit ici d'empêcher toute pullulation et de préserver la productivité des prairies et la qualité des fourrages. On se focalisera donc prioritairement sur les surfaces de fauche (enrubannage, ensilage, puis foin) avant les surfaces de pacage, également moins sensibles du fait du pâturage. Les parcelles à risques seront également ciblées prioritairement : présence importante d'espèces appétentes pour le campagnol, réseau souterrain de taupes, espace ouvert avec peu d'abris pour les prédateurs...

Quand piéger ?

Taupe : toute l'année, en privilégiant la période de reproduction. Cela permet de couper le cycle avant les mises bas du printemps. Si l'été est sec, on ne détectera pas d'activité en surface. Une surveillance accrue après les orages d'été est conseillée, de même en mai-juin (recherche d'installation sur de nouveaux territoires), et après les pluies automnales (recherche de partenaires). Comme la taupe travaille très vite, il faut agir tout de suite, dès son entrée dans une parcelle, d'autant plus si celle-ci comporte un risque de colonisation par des campagnols.

Campagnol : toute l'année (tant qu'on détecte une activité en surface), en privilégiant le début du printemps (reprise de la reproduction) et

l'automne (reproduction et constitution des greniers). Pendant l'été, s'il n'y a pas de sécheresse estivale, surveillance régulière des zones piégées pour endiguer tout redémarrage.

Le piégeage doit dans tous les cas être mis en place dès l'apparition des premiers signes d'activité afin de casser le cycle et la prolifération.

Où piéger ?

La taupe vit dans un réseau de galeries étendu et très organisé. A l'inverse, le campagnol construit son réseau de manière plus anarchique et a une zone d'activité restreinte. Il a 2 zones d'activités séparées d'une dizaine de mètres qui peuvent appartenir à 2 familles, alors qu'une taupe peut être responsable de toutes les taupinières d'une parcelle.

Chez la taupe, on distingue 3 types de galeries :

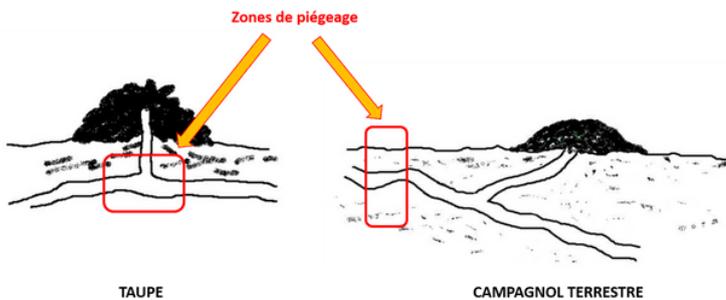
- les **"autoroutes"** sont des galeries profondes qui peuvent rester plusieurs années. Elles se situent le long des ruisseaux, des clôtures, des haies... et constituent les chemins d'accès à une nouvelle parcelle
- les **"routes nationales"** sont des galeries actives où les taupes passent régulièrement, en moyenne toutes les 6h. Elles sont facilement repérables car elles correspondent aux alignements de taupinières en ligne droite
- les **"routes départementales"** correspondent aux zones de chasse. Il est plus aléatoire d'y piéger car l'activité de la taupe dans ces zones dépend de la présence de nourriture ou non.



© Alain Robert

Comme la taupe circule sur les “routes nationales” plusieurs fois par jour, ce sont ces galeries qui vont être choisies prioritairement pour le piégeage. Si la nationale n’est plus distinguable, il faudra alors travailler sur les taupinières fraîches. Comme la taupe rejette toujours la terre au-dessus de sa galerie, le piégeage s’effectuera directement sur la taupinière.

En revanche, le campagnol rejette la terre via des galeries de dégagement dans lesquelles il est peu probable qu’il retourne (sauf galerie effondrée par exemple). Il est donc nécessaire de rechercher avec une sonde où passe la galerie à proximité du tumulus afin de piéger dessus (entre la zone de vie et la zone de récolte).



Tâche de tumuli de campagnols terrestres - © Alain Robert

Le matériel du bon piégeur

Différents types de pièges existent :

- les **pièges à guillotines** sont les plus efficaces pour piéger les campagnols, avec une pose directement dans la galerie de circulation des campagnols et une mort quasi immédiate de l’animal grâce à la sensibilité élevée du piège qui se déclenche dès qu’un campagnol passe dans la galerie,
- les **pièges à pinces** vont principalement servir à piéger les taupes et être posés de chaque côté de la galerie que l’on aura ouverte sous la taupinière. La taupe va alors détecter l’arrivée d’air et sera piégée en voulant venir reboucher.



Piège Topcat

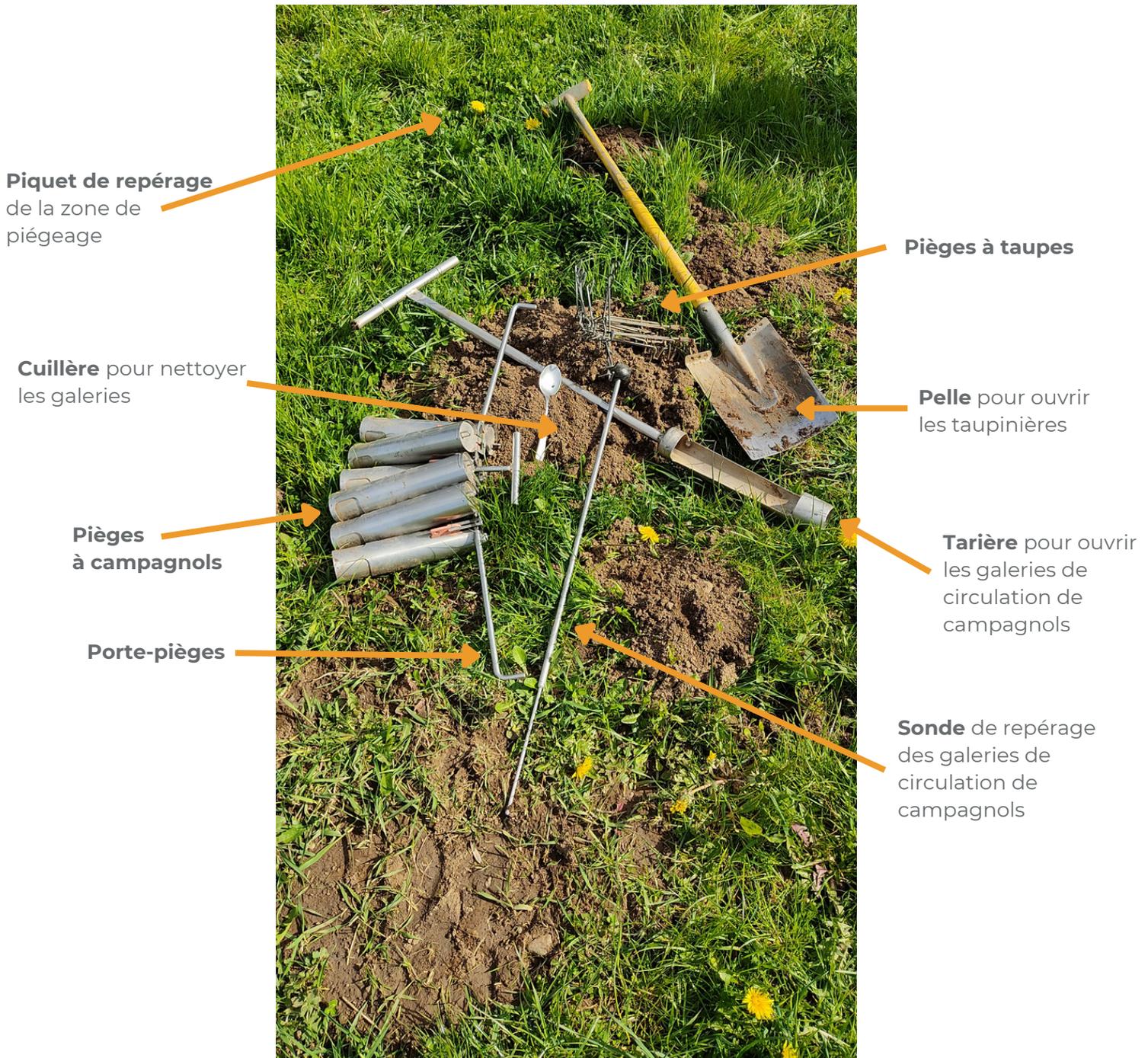


Piège Cauet à gauche, contrefaçon à droite (une boucle de fixation de la goupille)

Principaux pièges commercialisés

	Marques	Matériel	Taupe	Campagnol	Avantages	Inconvénients
Pièges à guillotines	Topcat	Inox		x	<ul style="list-style-type: none"> • Résistant • Réparabilité (pièces de rechange) 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût élevé
	Supercat	Plastique		x	<ul style="list-style-type: none"> • Coût réduit par rapport aux Topcat 	<ul style="list-style-type: none"> • Durabilité faible (fragilité due au plastique)
Pièges à pinces	Cauet	Inox	x	x (moins efficace que les Topcat)	<ul style="list-style-type: none"> • Coût faible • Très résistant 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de contrefaçons au taux d'efficacité beaucoup plus faible
	Putange	Acier cuivré	x		<ul style="list-style-type: none"> • Coût faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Moins efficace que les Cauet • Plus long à installer

- Être bien équipé



En plus du matériel de piégeage, **il est fortement recommandé que le piégeur s'équipe de gants**, à la fois pour éviter les odeurs humaines sur les pièges, mais aussi et surtout **pour se protéger des potentiels pathogènes notamment véhiculés par les campagnols terrestres** (échinococcose, leptospirose, toxoplasmose, tularémie...).

Préconisation

Il est recommandé de **ne pas laisser les pièges en place la nuit** sur les parcelles pour limiter le risque de piéger des auxiliaires prédateurs comme les hermines ou les belettes.

Le BA-BA du bon piégeur

• Se former

Pour devenir efficace dans la lutte contre les campagnols, la formation est indispensable. Elle permet d'apprendre à identifier les espèces présentes sur la ferme, leur cycle de vie et leur comportement, en identifiant les moyens de lutte appropriés. Elle permet également d'apprendre à poser les pièges en étant le plus efficace possible grâce aux "trucs et astuces" du bon piégeur, gage de réussite dans la lutte.



NB - Ces formations sont labellisables Ecophyto et peuvent participer au renouvellement de votre Certiphyto.

Plus d'infos ici : <https://vivea.fr/chef-dentreprise-agricole/renouvelez-votre-certiphyto/>

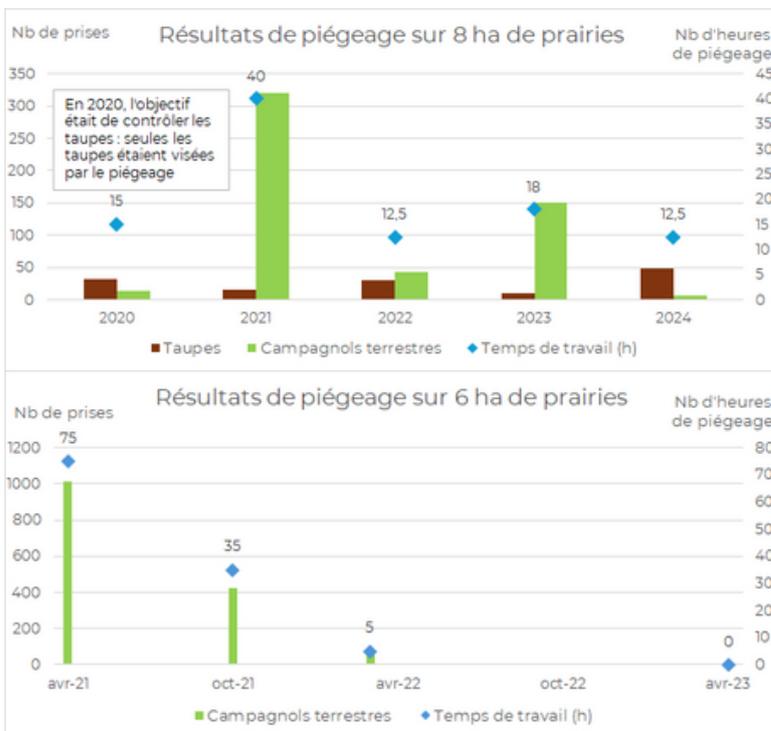
Témoignages

Productrice de petits fruits bio (03) :

« On a une petite population qui s'installe au printemps. Donc il faut savoir piéger au bon moment si on ne veut pas être embêté pendant la saison. On avait déjà les pièges, et la formation nous a appris à comprendre le mode de fonctionnement de l'animal, et à poser les pièges correctement »

Maraîcher bio (63) :

« J'ai appris que la taupe était la porte d'entrée à tout le reste. Donc je me suis mis à la piéger. La formation m'a aussi permis de comprendre le cycle de vie des rongeurs, et d'adapter le type de piège à la bonne période. Je suis très satisfait de la gestion des rongeurs maintenant, par rapport aux années précédentes. »



• Compter ses prises

Contrairement à la lutte chimique, le piégeage mécanique a l'avantage de constituer un moyen d'évaluation du niveau d'infestation d'une parcelle par les campagnols. Compter ses prises s'avère un véritable outil de suivi et d'ajustement de la lutte.

Deux points sont particulièrement importants :

- La **répartition mâles/femelles des animaux piégés** : les mâles constituent les « colonisateurs », tandis que les femelles sont plutôt sédentaires et resteront dans une zone réduite de l'endroit où elles sont nées. Ainsi, la proportion de mâles/femelles permet de situer le niveau d'installation de la population dans la parcelle :
 - dominance de mâles = phase d'exploration (début de colonisation)
 - proportions équivalentes = phase d'installation, les animaux sont prêts à se reproduire
 - dominance de femelles = phase d'infestation, la parcelle est envahie et en pleine expansion
- La **visibilité des glandes de marquage** : le campagnol terrestre possède une glande sur chaque flanc qui lui permet de marquer son territoire de chaque côté de la galerie lorsqu'il circule. Cette glande constitue aussi un indicateur de pression et d'infestation de la parcelle. Si elle est bien visible (cas des animaux reproducteurs), cela signifie que la population est déjà bien installée car il a besoin d'accroître le marquage de son territoire du fait de la concurrence plus forte. Si la présence de campagnols est encore faible, la glande est très peu visible et doit être cherchée dans le pelage.

Sources

- Données et conseils : Alain Robert, piégeur professionnel de taupes et campagnols dans le Puy-de-Dôme

Contacts des organismes de formation :

FREDON AURA / FDGDON 15
 RESEAU BIO AURA : FRAB AURA - ADABIO - Agribio Ardèche - AgribioDrôme - Agribio Rhône et Loire - Allier Bio - Bio 15 - Bio 63 - Haute-Loire Bio

Marie Redon - Bio 63
 Myriam Desanlis - FRAB AURA
 12 décembre 2024

Avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité





EXTERNALISATION DU PIÉGEAGE

OBJECTIF - LE PIÉGEAGE DES CAMPAGNOLS POUVANT RAPIDEMENT S'AVÉRER CHRONOPHAGE, IL EST POSSIBLE DE FAIRE APPEL À UNE PRESTATION DE SERVICE EXTÉRIEURE COMME UN PIÉGEUR À SON COMPTE OU DES INITIATIVES COLLECTIVES D'EMBAUCHE DE SALARIÉS DÉDIÉS À TEMPS COMPLET OU PARTIEL AU PIÉGEAGE.

Embaucher un piégeur en CUMA, exemple de la CUMA de Sainte-Geneviève (12)

Accompagnée par le Parc naturel régional de l'Aubrac, la CUMA de Sainte-Geneviève/Cantoin porte depuis septembre 2022 un projet de lutte collective et coordonnée contre le campagnol terrestre sur son territoire. La lutte repose sur l'observation des populations et sur l'embauche d'un salarié à temps plein pour réaliser le piégeage des taupes et des campagnols.

Exploitations concernées

19 exploitations avec un parcellaire proche ou contigu, d'environ 2000 ha. Les parcelles isolées ne sont piégées que contre les taupes.

Objectifs

- surveillance fine des populations du territoire (balises sur l'application Arvicola-Obs)
- lutte directe par piégeage des taupes et des campagnols terrestres
- lutte indirecte pour favoriser les prédateurs et mieux comprendre le fonctionnement des prairies et les pratiques influençant la présence de campagnols

Fonctionnement

- 1 salarié embauché par la CUMA sur un temps plein annualisé. Le piégeage représente 70 à 80% de son activité. Le reste est effectué en complément de main-d'oeuvre sur les fermes suivant la météo et la hauteur d'herbe
- Piégeage mécanique quasi exclusif : pas de lutte chimique sur campagnols, utilisation de PH3 à la marge sur les taupes par les éleveurs qui le souhaitent (3 sur 19 en 2023 et 2024, le piégeage étant déjà très efficace contre les taupes)

- Participation au réseau de surveillance des populations de campagnols animé par la FREDON Occitanie, permettant de suivre quasiment 1 balise/parcelle

Coût

Deux montages financiers ont été testés.

Soutien de la région Occitanie aux investissements 2023-2025

Subvention de 44 320 € pour les 13 premiers mois : 54% pour le salaire du piégeur (24 000€), 30% d'investissement (13 000€), 16% de frais de fonctionnement (7300€). Pour les deux années suivantes, le soutien était dégressif : 1000€/mois de soutien au salaire en 2024, puis 500€/mois en 2025. En conséquence, les coûts de piégeage facturés aux éleveurs ont commencé à 10€/h, puis 15€/h l'année suivante et 20€/h la dernière année de soutien, pour arriver autour de 22€/h en rythme de croisière sans subvention. Le soutien du FMSE pourra prendre le relais les années suivantes pour les éleveurs qui s'engagent sous contrat de lutte avec la FREDON Occitanie.

Soutien cumulé du Fonds Vert et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne avec le FMSE (partenariat Parc/FREDON Occitanie) en 2024

Deux CUMA supplémentaires se sont engagées en 2024 dans des projets de lutte collective par piégeage. Le montage financier est différent car le soutien public n'a pas la même origine : subvention de 21 200€ pour les 12 premiers mois : 56% pour le salaire du piégeur (12 000€), 16% d'investissement (3300€), 28% de frais de fonctionnement (5900€). Les CUMA soustraient ces montants de subvention au coût horaire du piégeage refacturé aux éleveurs (16h/h facturé au lieu de 21€ de coût réel).

Puis, sur la base de la facture de piégeage adressée par la CUMA, les éleveurs qui s'engagent dans un contrat de lutte avec FREDON Occitanie se font rembourser 75% du montant par l'aide du FMSE.

Les années suivantes, seul le FMSE apporte son soutien financier (voir schéma ci-dessous).

Année 1	
Coût total	21€/h
Coût facturé aux agriculteurs	16€/h
Reste à charge agriculteurs	4€/h

Prise en charge subvention Parc

Prise en charge fonds FMSE

Année 2 et les années suivantes	
Coût total	21€/h
Coût facturé aux agriculteurs	21€/h
Reste à charge agriculteurs	5,25€/h

Arrêt de la subvention Parc

Prise en charge fonds FMSE

Fort de cette expérience, le PNR a démarré l'accompagnement à la constitution de deux nouveaux collectifs sur son territoire. Un groupe de 20 éleveurs a recruté une piégeuse en octobre 2024 et le suivant (8 éleveurs) recrute un mi-temps en janvier 2025.

Plus d'infos sur cette initiative



Parc Naturel Régional de l'Aubrac
 Ugolin BOURBON-DENIS
ugolin.bourbon-denis@parc-naturel-aubrac.fr
parc-naturel-aubrac.fr
 07 57 68 48 68



Source PNR Aubrac

Service adhérent de l'EDE

Depuis 2023, l'Etablissement Départemental de l'Élevage du Puy-de-Dôme (EDE 63) a développé un service de piégeage des taupes et des campagnols à destination de ses adhérents. Le piégeage est assuré par les salariés de l'EDE (agents de pesée du contrôle laitier notamment), en complément de leur activité principale.

Exploitations concernées

Prioritairement les adhérents des services de l'EDE, mais tous les éleveurs (laitiers ou allaitants) peuvent en bénéficier.

Territoire concerné

Tout le territoire possible suivant la demande et si un agent formé est présent sur ce secteur. Actuellement, les exploitations demandeuses se situent essentiellement sur le Sancy, le Cézallier, la chaîne des puys et le sud des Combrailles.

Objectifs

- appuyer les adhérents dans la gestion de la problématique "campagnol" en proposant une solution d'externalisation de la lutte visant à réduire l'astreinte des éleveurs
- conforter l'activité des salarié(e)s à temps partiel de la structure en leur proposant un complément d'activité et en les formant à de nouvelles compétences

Fonctionnement

- Formation des agents par Alain Robert (piégeur et formateur) pour la partie piégeage, avec investissements de l'EDE dans des pièges à taupes Cauet et à campagnols Topcat
- Piégeage mécanique sur taupes et sur campagnols essentiellement, avec possibilité de lutte chimique sur campagnols terrestres (obtention du Certiphyto par les agents pour bénéficier de l'agrément d'utilisation du Ratron® GW - pas d'utilisation du PH3 sur les taupes)
- Démarrage du service en mars 2023 avec 5 agents de pesées et 10 éleveurs. Aujourd'hui, le service se compose de 7 agents de pesée intervenant chez 20 éleveurs en contrat. En 2024, le piégeage a permis d'attraper 1290 taupes et 200 campagnols, représentant environ 400h de travail sur les 20 exploitations en contrat (année avec une faible population de campagnols)

Coût

La prestation de service est facturée 52€ HT/h aux éleveurs, qu'elle concerne une prestation de piégeage ou de lutte chimique. Les frais de déplacement ne sont pas facturés.

La facture est éligible à l'aide de 75% du FMSE pour les éleveurs qui ont souscrit un contrat de lutte auprès de la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes. Seul point de vigilance : il est nécessaire d'atteindre un seuil de population de campagnols et/ou taupes suffisant afin que le coût d'intervention en piégeage atteigne le plancher de dépenses du contrat FMSE.

Plus d'infos sur cette initiative



EDE du Puy-de-Dôme
Sébastien MOURGUES
06 58 22 00 28

D'autres initiatives existent pour faciliter la lutte collective. Dans le Puy-de-Dôme, une association d'insertion, Laser emploi Auvergne, a formé une dizaine de piégeurs. Ils interviennent à la demande d'agriculteurs, individuels ou groupés, surtout contre les taupes. Le coût de la prestation est indemnisé par le FMSE.

Trouver les coordonnées de piégeurs professionnels

Chaque antenne départementale de la FREDON AURA ainsi que la FDGDON 15 dispose de listes de piégeurs professionnels.



FREDON AURA
04 37 43 40 70



Pose de piège

Bénéficiaire des financements FMSE

Remboursement par le FMSE à hauteur de **75% des dépenses**

Montant des dépenses plafonné en fonction d'un barème

Dépenses éligibles

Mesures de lutte directe :

- Piégeage : achat de pièges, prestation de service

Mesures de lutte indirecte

- destruction mécanique des galeries par le travail du sol : décompactage de prairie ou retournement superficiel ou profond
- achat de perchoirs ou nichoirs

Note : broyage et hersage sont des mesures de lutte indirecte non indemnisées mais acceptées pour la combinaison obligatoire de méthodes de lutte.

Conditions pour en bénéficier

- L'agriculteur doit être **en ordre de cotisation** auprès de la section commune du FMSE.
- Être situé sur une commune en **lutte obligatoire**
- Respect d'un **cahier des charges minimum** (combinaison de méthodes de lutte).
- Avoir souscrit **un contrat de lutte** (durée 5 ans)
- Justifier de coûts qui totalisent **un minimum d'indemnisation de 200€ HT (266€ HT de coûts)**

Exemples

- Achat de 20 pièges Cauet à 8€ HT et 3 Topcat à 60,80€ HT : Total 342,40€ HT de coûts
Indemnisation de 256,80€
- Prestation de piégeage : facture de 1100€ HT
Indemnisation de 825€
- Prestation de piégeage : facture de 1100€ HT et achat de 3 Topcat pour 182,40€ HT et retournement de prairie 1ha : 100€ : Total 1382,40€ HT
Indemnisation de 1036,8€

Sources

- FDGDON du Puy-de-Dôme

Marie Redon - Bio 63
12 décembre 2024

Avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité





FRAB AURA
Le réseau de l'agriculture biologique en Auvergne-Rhône-Alpes



ADABIO
Le réseau de l'agriculture biologique de l'Ain, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie



HAUTE-LOIRE BIO
Le réseau de l'agriculture biologique



BIO 63
Le réseau de l'agriculture biologique du Puy-de-Dôme



ALLIER BIO
Le réseau de l'agriculture biologique



GRILLAGE, PANIER ET CLÔTURE - BLOCAGE PHYSIQUE à LA RESSOURCE ALIMENTAIRE D'INTÉRÊT

OBJECTIF - AVOIR UNE BARRIÈRE PHYSIQUE CONTRE LES CAMPAGNOLS

2 POSSIBILITÉS EXISTENT

- **GRILLAGE D'EXCLUSION : GRILLAGE ENTERRÉ EN BORDURE DE PARCELLE QUI EMPÊCHE LES CAMPAGNOLS DE RENTRER À L'INTÉRIEUR DE CELLE-CI, MIS EN PLACE DE PRÉFÉRENCE AVANT LA PLANTATION**
- **LE GRILLAGE DE PROTECTION : GRILLAGE ENTERRÉ AUTOUR DU SYSTÈME RACINAIRE AVANT PLANTATION POUR EMPÊCHER LES CAMPAGNOLS DE LES ATTAQUER**

Retour d'expérience sur le grillage autour des plantations de petits fruits (expérimentation issue du groupe DEPHY Petits Fruits Agribio Ardèche)

Grillage de protection

Un producteur de Haute-Loire a tenté de planter ses myrtilles dans des « paniers » de grillage. Cela permet de protéger les bases des racines et le collet de la plante.

Le grillage sélectionné a un maillage de 13x13mm pour que la maille soit la plus petite possible tout en ayant un diamètre de fil suffisamment épais pour que le campagnol terrestre ne puisse pas le casser.

Il faut compter 1€ de grillage par panier et 1h pour faire 12/13 paniers.

Le panier a un fond. Il est un peu plus large que le diamètre du godet du plant.

Les 6 premières bandes horizontales ont été sectionnées pour créer les rebords détachés. Ces rebords seront repliés par-dessus pour que les campagnols ne puissent pas venir par le dessus.

Le plant est ainsi entièrement entouré par le grillage. Seul un espace est laissé à la base des tiges pour permettre leur croissance.



Grillage d'exclusion

Un autre système a été pensé pour une gestion à la parcelle. Un grillage a été enterré d'environ 40 cm (l'idéal serait 60cm) pour que le rat taupier ne puisse pas rentrer dans la parcelle. Ainsi, il ne faudra chasser qu'à l'intérieur de la zone.

30 cm de toile tissée de chaque côté du grillage est ajoutée pour la gestion de l'enherbement en agriculture biologique. Elle sera rabattue sur les côtés.

Pour 900m², il a fallu **2 jours de travail à 2** et comme matériel :

- Louer une trancheuse manuelle à 300€ par jour
- Des piquets pour 50€
- Du grillage pour 500€
- De la toile tissée pour 60€



Grillage enterré - groupe Dephy Petits fruits Agribio Ardèche

Le panier de protection peut également s'utiliser dans les plantations en arboriculture pour éviter que le campagnol terrestre ne vienne consommer les racines des jeunes plants. Cependant, les mailles du grillage présentent un risque d'étranglement pour les racines lorsque les arbres auront quelques années.



Dégâts de campagnols terrestres sur un plant d'arbre fruitier, racine principale taillée en pointe, comme un crayon.



Grillage de protection sur un arbre fruitier : panier en grillage autour des racines

Le grillage constitue une barrière physique mais **le piégeage reste une méthode de lutte complémentaire indispensable à cette technique.**

Le grillage en pourtour de parcelle nécessite un entretien rigoureux et constitue une contrainte pour la circulation avec des outils motorisés sur la parcelle. De plus, il faut maintenir une surveillance régulière pour piéger les individus qui auraient réussi à entrer dans la parcelle et qui ne peuvent plus en ressortir.

Témoignages

Producteur de petits fruits bio (43) sur le grillage de protection :

« Depuis 2 ans j'avais une grosse pression de rats taupiers, j'étais obligé de les "chasser" tous les jours pour maintenir la population.

Depuis la mise en place de ces "paniers", je n'ai plus cette fatigue psychologique et ce stress quotidien »

Maraîcher bio (63) sur un grillage d'exclusion en pourtour de parcelle, enterré sur 60 cm :

« Le grillage nécessite un entretien rigoureux, il faut désherber tout autour, c'est ce que je n'ai pas fait. C'était une solution, mais le problème, c'est que ceux qui sont à l'intérieur ne peuvent pas partir non plus, sachant que le rat taupier est une espèce hyper invasive, il faut être vraiment vigilant. »

Sources

- DEPHY Petits Fruits Agribio Ardèche

Myriam Desanlis - FRAB AURA
Cloé Montcher - Haute-Loire Bio
12 décembre 2024

Avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité





PRÉDATEURS ET BIODIVERSITÉ

© Alain Robert

OBJECTIF - INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES COMME LES PERCHOIRS À RAPACES OU ABRIS À MUSTÉLIDÉS POUR FAVORISER LA PRÉDATION QUE CES ESPÈCES EXERCENT NATURELLEMENT SUR LES CAMPAGNOLS

Les prédateurs chassent, en général, par territoire. Pour favoriser une espèce, il faut lui **assurer le gîte, l'alimentation et la possibilité de se reproduire**.

Prédation par les rapaces

De nombreux oiseaux sont des prédateurs de campagnols terrestres et de petits mammifères. Ces rapaces peuvent être diurnes ou nocturnes. Afin de pérenniser leurs installations, il est primordial de **préserver d'abord leurs habitats**.

Parmi les rapaces diurnes présents sur la région, on trouve :

- Les buses et les milans royaux et noirs qui cherchent des espaces boisés pour s'installer et chassent généralement en milieux ouverts. Il est ainsi indispensable de maintenir des zones arborées et forestières.
- Les busards cendrés et faucons crécerelles qui nichent plutôt dans les milieux ouverts et bocagers. Les pratiques de fauche peuvent être adaptées afin de protéger ces espèces (période et technique de fauche).

Les adultes peuvent être de réels prédateurs aux campagnols. Par exemple, les campagnols peuvent représenter jusqu'à 2/3 des apports alimentaires (en masse) des buses. Pour un couple de busards cendrés, c'est environ 2000 rongeurs chassés par saison de reproduction.

Les rapaces nocturnes ne sont pas en reste, avec un régime à 100% zoophage. Les chouettes hulottes et les hiboux grand duc ont besoin de zones boisées pour se loger. Les effraies des clochers ou encore les chevêches d'Athéna, ont,

, elles, besoin de milieux plus ouverts (prairies, vergers, sous-pente de bâtiment, jardin,...).

Dans tous les cas, il est important de **maintenir ou de développer des habitats adaptés aux espèces** :

- **Maintenir des zones boisées, des haies et des arbres isolés**
- **Maintenir des zones ouvertes** (prairies, zones humides, champs,...)
- **Maintenir des endroits peu fréquentés et accessibles** tels que des cavités dans les granges, des combles non aménagés dans les bâtiments, des clochers, ...
- **Installer des perchoirs dans les zones très ouvertes avec peu de perchoirs naturels.** Ces dispositifs leur permettent d'avoir des postes de chasse à l'affût. Si la zone n'est pas suffisamment couverte avec des endroits de repli (arbres, perchoirs,...) alors le rapace n'ira pas chasser. Cela constitue des corridors. Si la parcelle est fauchée, opter pour des perchoirs mobiles (forme de trépied). Pour des perchoirs statiques, il est possible d'enterrer un tube de 40 à 50 cm de profondeur pour pouvoir le démonter le temps de passage de l'outil et le remettre aussitôt après. Il faut prévoir 1 à 2 perchoirs par hectare. Leur efficacité dépend de la hauteur et de son emplacement : les perchoirs doivent mesurer au moins 2 m de haut une fois en place pour permettre aux rapaces d'avoir un rayon d'observation assez grand. Prévoir un support sur lequel se posent les oiseaux de 3 à 5 cm de diamètre et 20 cm de long. Pour suivre si les perchoirs sont fréquentés, il faut rechercher des fientes et/ou des pelotes de réjection au pied.



Perchoir à rapaces en T de 3 m de haut

- Installer des nichoirs lorsque les habitats manquent. Pour chaque espèce, il existe un plan de nichoir différent. Préférer des matières brutes (bois non traité), non poncées, assemblées avec des vis. Installer le nichoir à l'automne, avec une bonne exposition (Sud, Sud Est), assez haut et éloigné des sources de danger (chat,...). Ne pas hésiter à se renseigner auprès de la LPO AuRA sur le type de nichoir et l'emplacement idéal.

Coût

De 0 à quelques dizaines d'euros par structure si matériau de récupération ou achat

Temps

Compter entre 45 min et 1h30 pour construire et installer un perchoir à rapaces

Prédation des mustélidés

Les hermines et belettes sont d'excellentes chasseuses de campagnols. Selon la Fondation WIN Wieselnetz et Agrofutura AG, **une belette ou une hermine consomme en moyenne 1 à 2 campagnols des champs ou 1 campagnol terrestre par jour**. Sachant qu'un couple met au monde en moyenne 6 petits/an, cela multiplie les individus chassés. De plus, les petits sont autonomes et peuvent chasser par eux-mêmes dès leur 8e semaine. Les prédateurs peuvent également faire des stocks de rongeurs lorsque ceux-ci sont en abondance.

Ces mustélidés sont des animaux très discrets car ils sont eux-mêmes des proies. Afin de favoriser leur installation sur un territoire, il est nécessaire de **combiner zones de nichées à des zones d'abris et de déplacements vers les territoires de chasse**.

Les hermines et belettes recherchent des abris stables et bien protégés afin d'élever leurs petits. Cela peut être des tas de pierres, des tas de bois, des murets en pierre sèche. Afin de parcourir la distance entre ces abris et les différentes zones de chasse (notamment si celle-ci fait plus de 20 m), ces animaux ont besoin de corridors écologiques et d'endroits pour se replier. Leur objectif est de se cacher et de passer inaperçu afin de ne pas se faire chasser soi-même. Des bandes fleuries, des fossés, ou encore des jachères serviront à la progression de ces espèces. Des tas de branches, pierres, des haies et bosquets serviront de cachettes. Ces infrastructures sont à reproduire régulièrement géographiquement car ces mustélidés ont plusieurs territoires de chasse à proximité de leur abri.



Nurserie à mustélidés : tas de branches recouvrant une structure en pierre, placée le long d'une haie

Prédation des renards

Le renard fait également partie des prédateurs des campagnols, il peut potentiellement chasser jusqu'à 15 campagnols par jour.

Sources

- mustélidés : <https://wieselnetz.ch/fr/>
- LPO sur la mise en place de perchoirs à rapaces
- <https://www.desterresetdesailes.fr/>

Cloé Montcher - Haute-Loire Bio
Myriam Desanlis - FRAB AURA
12 décembre 2024

Avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité



VOS CONTACTS DU RÉSEAU GAB-FRAB EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



FRAB AURA
Le réseau de
l'agriculture
biologique
en Auvergne
-Rhône-Alpes

11 allée Pierre de Fermat
63171 Aubière
06 23 60 66 51
myriam.desanlis@aurabio.org



AGRIBIODRÔME
Le réseau de
l'agriculture
biologique

Écosite du Val de Drôme
150 avenue de Judée
26400 Eurre
04 75 25 99 75
contact@agribiodrome.fr



AGRI BIO ARDÈCHE
Le réseau de
l'agriculture
biologique

15 bis avenue Petit Tournon
07 000 Privas
agribioardeche@aurabio.org



ADABIO
Le réseau de
l'agriculture
biologique de l'Ain,
l'Isère, la Savoie et
la Haute-Savoie

95 route des Soudanières
01250 Ceyzeriat
04 74 30 69 92
contact@adabio.com



**AGRIBIO
RHÔNE & LOIRE**

24 Place Neuve
69440 Saint-Laurent-d'Agnay
04 72 31 59 99
contact.agribio@aurabio.org



BIO 15
Le réseau de
l'agriculture
biologique
du Cantal

Rue du 139ème RI
BP 239
15002 Aurillac Cedex
04 71 45 56 34
bio15@aurabio.org



ALLIER BIO
Le réseau de
l'agriculture
biologique

9 place Félix Cornil
03 300 Cusset
06 62 71 06 51
animation.allierbio@aurabio.org



BIO 63
Le réseau de
l'agriculture
biologique du
Puy-de-Dôme

11 allée Pierre de Fermat
63171 Aubière Cedex
04 73 44 45 28
marie.bio63@aurabio.org



HAUTE-LOIRE BIO
Le réseau de
l'agriculture
biologique

28 boulevard Président Bertrand
43000 Le-Puy-en-Velay
04 71 02 07 18
cloe.hauteloirebio@aurabio.org

WWW.AURABIO.ORG



FRAB AURA

Le réseau de
l'**agriculture
biologique**
en Auvergne
-Rhône-Alpes

FRAB AuRA

11 allée Pierre de Fermat
BP 70007- 63171 AUBIERE CEDEX
04 73 44 43 46
contact@aurabio.org
www.aurabio.org

Réalisé avec le soutien financier de l'Office Français de la biodiversité

